



Assurance et sinistre dû à la secheresse

Par **dolapi_old**, le **26/11/2007 à 14:16**

suite à un sinistre dû à la secheresse, et après maintes démarches, l'assurance va indemniser les travaux de réparation de ma maison par mise en place de micropieux. La maison est très fissurée et le montant des travaux est lourd. Je préférerais faire démolir ma maison et en reconstruire une neuve en rajoutant la différence. y a t-il un texte de loi qui me permettrait de récupérer la somme accordée par l'assurance et de l'utiliser pour la reconstruction?rnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **28/11/2007 à 10:38**

bonjours, l'indemnité de votre assureur a pour objet la reparation de votre prejudice et rien que le prejudice.rnrnAprès le rapport de l'expert, l'assureur a également le droit de verifier que les sommes allouées sont affectées à la reparation du dit prejudice.rnrnRenseignez vous aupres de votre assureur pour savoir si au lieu d'effectuer les reparations prevues vous pouvez detruire la maison et la reconstruire, auquel cas vous devez souscrire une nouvelle assurance dommage ouvrage si vous ne construisez pas vous même, alors prudence, cordialement